LES TERRITOIRES EN DRÔME ET EN ARDÈCHE

Les nouveaux cantons (projet 2014)

Source : Ministère de l'intérieur, DDT07, DDT26

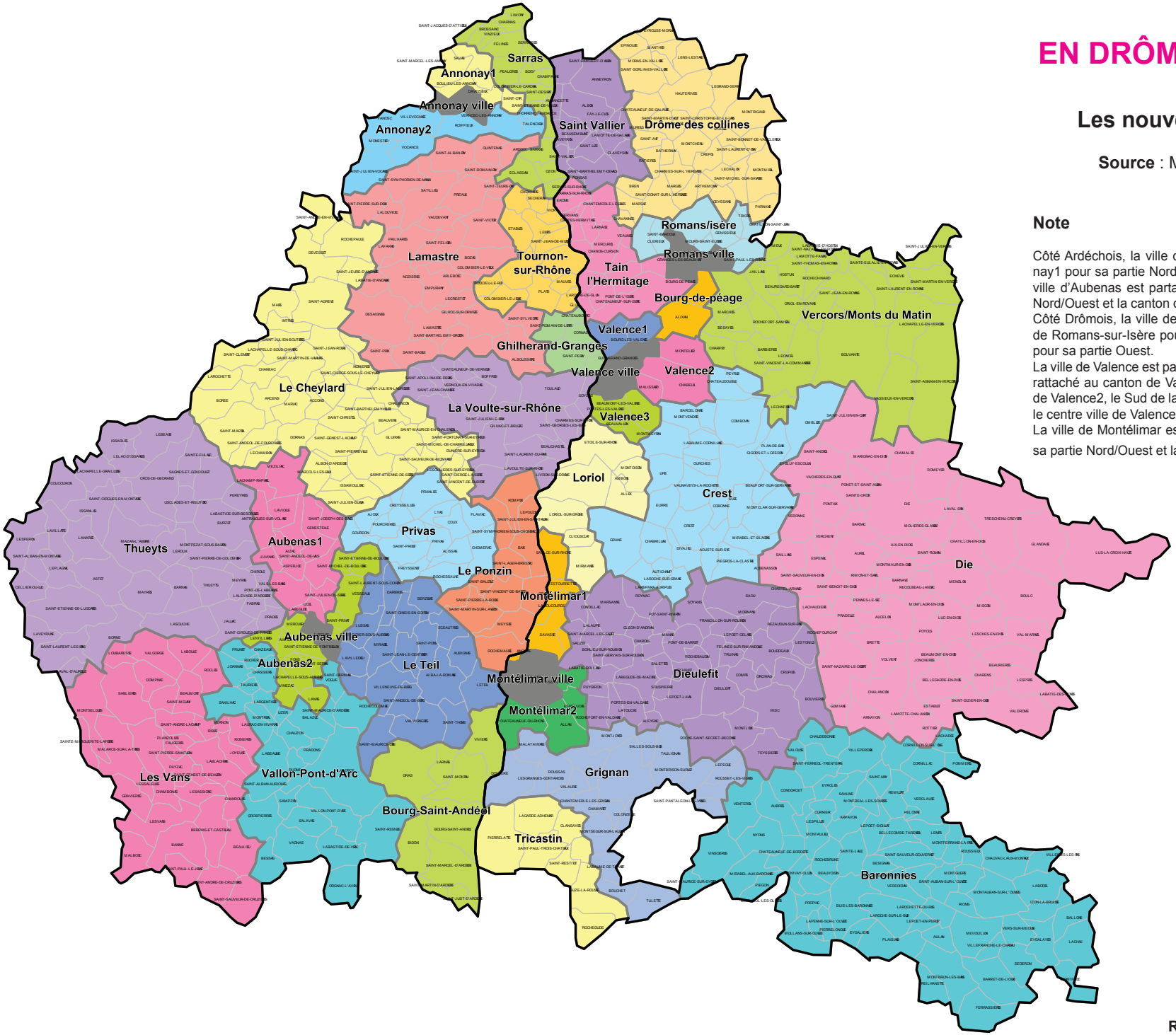

Note

Côté Ardéchois, la ville d'Annonay est partagée entre le canton d'Annonay1 pour sa partie Nord et le canton d'Annonay2 pour sa partie Sud. La ville d'Aubenas est partagée entre le canton d'Aubenas1 pour sa partie Nord/Ouest et la canton d'Aubenas2 pour sa partie Sud/Est.
Côté Drômois, la ville de Romans-sur-Isère est partagée entre le canton de Romans-sur-Isère pour sa partie Est et le canton de Bourg-de-Péage pour sa partie Ouest.
La ville de Valence est partagée entre 4 cantons : le Nord-Est de la ville est rattaché au canton de Valence1, l'Est de Valence est rattaché au canton de Valence2, le Sud de la ville est rattaché au canton de Valence3 et enfin le centre ville de Valence forme le canton de Valence4.
La ville de Montélimar est partagée entre le canton de Montélimar1 pour sa partie Nord/Ouest et la canton de Montélimar2 pour sa partie Sud/Est.

ADIL

-LA DRÔME- observation habitat

Mise à jour : janvier 2014.
Réalisation : Adil26, Mission d'observation.